

**mazars**

Exaltis  
62, rue Henri Regnault  
95075 Paris-La Défense  
www.mazars.fr



Crystal Park  
63 rue de villiers  
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex

## NEXANS SA

# Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2023

Mazars  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux  
comptes à directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie  
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT  
Société par actions simplifiées d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes  
Siège social 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Capital de 2 510 460€ - RCS Nanterre 672 006 483

## **NEXANS SA**

Société Anonyme

R.C.S Nanterre : 393 525 852

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de la société Nexans,

4 allée de l'Arche,  
92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115-5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint. Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à **195 000** euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, document signé par voie électronique,

DocuSigned by:  
  
163F31696D3F421...  
Mazars

Juliette Decoux-Guillemot,

Associée

DocuSigned by:  
  
34E29D00AF8B423...  
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Demarcq,


Associé



Paris, le 6 Mars 2024

**ATTESTATION DES DEPENSES DE MECENAT  
PREVUE A L'ARTICLE 225.115 5° DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées par Nexans S.A. ouvrant droit à réduction fiscale visée à l'article 238 Bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 195 000 euros (cent quatre-vingt-quinze mille euros).



Christopher GUERIN  
Directeur-Général